

Cote du document: A/C.5/45/13

**Meilleur exemplaire
disponible**



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.5/45/13
5 octobre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-cinquième session
CINQUIEME COMMISSION
Points 118 et 154 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1990-1991

ASSISTANCE ELECTORALE A HAITI

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/45/L.2

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

A. Demandes formulées dans le projet de résolution

1. Aux termes du projet de résolution A/45/L.2, l'Assemblée générale,

"Prenant note des lettres datées des 23 juin 1/ et 9 août 1990 2/, adressées au Secrétaire général par la Présidente du Gouvernement provisoire de la République d'Haïti, dans lesquelles cette dernière a demandé l'assistance de l'Organisation des Nations Unies pour assurer le bon déroulement, dans des conditions pacifiques, du prochain processus électoral,

...

[Prierait] le Secrétaire général, agissant en coopération avec les organisations régionales et les Etats Membres, de fournir au Gouvernement haïtien l'appui le plus large possible en répondant dans toute la mesure possible aux demandes concernant les points suivants :

- a) Envoi d'un noyau d'une cinquantaine d'observateurs qui arriveraient en Haïti avant l'inscription des électeurs et n'en repartiraient qu'après les élections;
- b) Renforcement du noyau d'observateurs au moment des élections et de l'inscription des électeurs, de manière à en porter le nombre total à quelques centaines;
- c) Octroi d'une assistance au Comité de coordination pour la sécurité des élections, qui serait fournie par deux ou trois conseillers;

d) Observation de l'application des plans relatifs à la sécurité des élections par du personnel spécialisé c'est-à-dire par des observateurs dont le nombre reste à déterminer qui aient une solide expérience du maintien de l'ordre."

B. Activités prévues pour donner suite aux demandes formulées

2. Si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution A/44/L.2, le Secrétaire général constituerait une mission d'observation qui serait connue sous le nom de "Groupe d'observateurs des Nations Unies pour la vérification des élections en Haïti" (ONUVEH) et serait chargée de vérifier les élections qui doivent avoir lieu en Haïti le 16 décembre 1990. Le Groupe fonctionnerait du début du mois d'octobre 1990 à janvier 1991. Les deux phases principales de la mission seraient les suivantes : a) l'inscription des électeurs, qui commencerait le 5 octobre 1990; et b) le scrutin proprement dit, actuellement prévu pour le 16 décembre 1990, suivi par un deuxième tour actuellement prévu pour le 13 janvier 1991.

3. Le tableau d'effectifs proposé pour la mission comprend a) 87 fonctionnaires, qui occuperaient les postes organiques et administratifs du Groupe (y compris 10 techniciens radio du Service mobile qui seraient dans la région pendant trois à quatre semaines pour établir le réseau de communications nécessaire; et b) du personnel ayant l'expérience du maintien de l'ordre. Un premier groupe de 65 experts en matière de sécurité arriveraient en Haïti en octobre 1990. Un second groupe de 85 experts en matière de sécurité resteraient dans leur pays d'origine où ils pourraient être appelés selon que de besoin au cours de la période des élections proprement dites. On compte que ce second groupe restera 45 jours en Haïti. On trouvera à l'annexe I du présent document une ventilation des effectifs proposés.

4. Lors des deux tours de scrutin, le personnel de la mission serait complété par 80 scrutateurs, dont la moitié seraient des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies, les autres étant fournis par des gouvernements, sans frais pour l'Organisation, sauf pour ce qui est des frais de voyage entre leur pays d'origine et la zone de la mission et des indemnités de subsistance pendant leur séjour dans la zone de la mission. Ces 80 scrutateurs fourniraient leurs services à la mission pendant un maximum de 10 jours au cours des deux tours de scrutin. A ces 80 scrutateurs s'ajouteraient une centaine de fonctionnaires d'organismes des Nations Unies travaillant en Haïti et dans la région, qui seraient pour l'essentiel prêtés à l'ONUVEH pendant les week-ends, pour un total d'environ huit jours chacun. Des crédits seraient également prévus pour le recrutement de consultants chargés de fournir des conseils spécialisés sur les procédures électorales.

5. Pour ce qui est du matériel de communications, il convient de noter que la plus grosse partie n'aura pas à être achetée. Elle sera prélevée sur le matériel excédentaire du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT) et retournera aux stocks du dépôt des Nations Unies à Pise (Italie) lors de l'achèvement de la mission. Le reste du matériel pour lequel des crédits sont prévus dans le présent document, soit essentiellement 60 véhicules et du matériel de traitement électronique de l'information, sera expédié à d'autres missions à la fin des travaux de l'ONUVEH et sa valeur résiduelle sera inscrite au budget ordinaire.

6. On estime qu'un montant de 200 000 dollars sera nécessaire pour organiser une campagne d'information en Haïti, afin de préciser le rôle de l'Organisation au cours des élections. Les ressources en question seront utilisées pour produire des affiches et des tracts en français, qui seront distribués dans tout le pays.

C. Dépenses supplémentaires à prévoir pour 1990

7. Si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution A/45/L.2, on estime que les ressources nécessaires pour la mission en 1990-1991, essentiellement en 1990, se chiffrent à 9 368 300 dollars, dont 5 681 500 dollars pour les dépenses de personnel (traitements, honoraires, frais de voyage et indemnités connexes, y compris une provision pour imprévus au titre des indemnités à verser en cas de décès ou d'invalidité d'observateurs internationaux auxquels ne s'appliqueraient pas les dispositions de l'appendice D du Règlement du personnel. Le solde, soit 3 686 800 dollars, a trait à des dépenses opérationnelles telles que la location et l'achat de véhicules, de matériel et de locaux. On trouvera ci-après une récapitulation du montant estimatif des ressources nécessaires :

	<u>Dollars</u>
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) (agents locaux)	198 000
Consultants	363 100
Traitements	1 128 400
Dépenses communes de personnel	509 900
Frais de voyage et indemnité de subsistance des fonctionnaires	1 398 500
Frais de voyage et indemnité de subsistance des experts en matière de sécurité	1 483 600
Location et entretien des locaux	67 100
Location et entretien du matériel	1 449 500
Communications	103 000
Provision pour les demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	600 000
Activités d'information	200 000
Fournitures et services divers	271 500
Fret et dépenses connexes	255 000
Acquisition de véhicules	960 000
Matériel de communications	66 000
Matériel divers	314 700
Total net	9 368 300

On trouvera à l'annexe II du présent document une ventilation détaillée des montants estimatifs présentés ci-dessus.

D. Possibilité de financement

8. Le Secrétaire général ne pense pas que les dépenses supplémentaires indiquées ci-dessus puissent être financées au moyen des crédits ouverts au chapitre 2A du budget-programme de l'exercice biennal 1990-1991.

E. Indication des ressources supplémentaires nécessaires

9. En conséquence, si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution, on estime qu'un crédit supplémentaire non renouvelable de 9 368 300 dollars devrait être ouvert au chapitre 2A du budget-programme de l'exercice biennal 1990-1991.

10. En outre, il faudrait inscrire au chapitre 31 (Contributions du personnel) un montant supplémentaire de 353 300 dollars, lequel serait compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

F. Fonds de réserve

11. Le paragraphe 11 de l'annexe I de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1986, où est exposé le nouveau processus budgétaire, dispose notamment que "les montants estimatifs révisés correspondant aux dépenses extraordinaires, y compris les dépenses de maintien de la paix et de la sécurité, et aux fluctuations des taux de change et à l'inflation ne seront pas imputés sur le fonds de réserve; ils continueront d'être traités selon la procédure établie et conformément aux dispositions du règlement financier et des règles de gestion financière".

12. Bien que ce soit généralement dans le contexte du processus de décolonisation ou dans des territoires non autonomes que l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle en matière d'observation, de supervision et d'organisation d'élections et de référendum, elle a aussi participé à titre exceptionnel à l'observation d'élections dans des pays indépendants lorsque ces élections revêtaient une dimension internationale. Après des années d'instabilité politique et institutionnelle, il est à craindre qu'Haïti ne s'enfonce encore davantage dans une crise qui a déjà provoqué un flux massif de Haïtiens vers les pays de la région, créant des difficultés pour ces derniers. Des élections organisées avec une présence internationale pourraient par conséquent contribuer à résoudre cette crise. On notera que le Secrétaire général a reçu de nombreuses expressions de soutien à l'assistance qu'il est envisagé de fournir à Haïti. Le Président du Conseil de sécurité a, au nom des membres du Conseil, écrit au Secrétaire général en réponse à une lettre que celui-ci lui avait adressée sur la question. Dans sa lettre, le Président du Conseil de sécurité exprime l'espoir qu'ont les membres du Conseil que l'Assemblée générale prendra d'urgence sa décision de façon que l'Organisation des Nations Unies puisse apporter son assistance dans les délais fixés par Haïti aux fins des élections. Le Secrétaire général est d'avis que les activités énoncées dans la section B ci-dessus doivent être examinées au titre des dispositions du paragraphe 11 de l'annexe I à la résolution 41/213 de l'Assemblée générale et ne relèvent donc pas des procédures propres au fonds de réserve.

Notes

1/ A/44/965, annexe.

2/ A/44/973, annexe II.

Annexe I

PROJET DE LISTE DES EFFECTIFS POUR LE GROUPE D'OBSERVATEURS DES
 NATIONS UNIES POUR LA VERIFICATION DES ELECTIONS EN HAÏTI

	Adminis- trateurs et fonc- tionnaires de rang supérieur	Agents des services généraux et autres	Service mobile	Personnel recruté sur le plan local
1. <u>Siège</u>				
Représentant spécial du Secrétaire général (SGA)	1	-	-	-
Chef de l'administration	1	-	-	-
Secrétaires	-	3	-	-
Directeur des opérations électorales (D-2)	1	-	-	-
2. <u>Opérations électorales</u>				
Analyste politique et électoral	3	-	-	-
Fonctionnaire de l'information	1	-	-	-
Coordonnateur de la formation	1	-	-	-
Secrétaires	-	2	-	4
Interprètes/traducteurs	1	-	-	2
Assistants de recherche	-	-	-	3
Assistants du coordonnateur de la formation	-	-	-	2
3. <u>Appui administratif et fournitures</u>				
Personnel	1	1	-	2
Finances	1	2	-	3
Transports	-	-	1	-
Mécaniciens	-	-	-	5
Secrétaires	-	-	-	2
Chauffeurs	-	-	-	10
Officier en chef des transmissions	-	-	1	-
Opérateurs radio	-	-	3	-
Techniciens radio a/	-	-	3	2
Mécaniciens préposés au groupe électrogène/ électriciens	-	-	2	-
Magasiniers	-	-	-	1
Agents de sécurité	-	-	-	8
Services généraux b/	-	-	3	-
Assistants du Service mobile	-	-	5	-
Assistants des agents du Service mobile	-	-	-	5
Secrétaires	-	-	-	4
Nettoyeurs (y compris les régions)	-	-	-	12
Factotums/plantons (y compris les régions)	-	-	-	12

	Experts en matière de sécurité	Adminis- trateurs et fonc- tionnaires de rang supérieur	Agents des services généraux et autres	Service mobile	Personnel recruté sur le plan local
4. Bureaux régionaux					
Coordonnateurs régionaux		9	-	-	-
Observateurs		30	-	-	-
Secrétaires		-	-	-	9
Chauffeurs		-	-	-	15
5. Experts en matière de sécurité					
Chef du groupe d'observateurs	1	-	-	-	-
Conseillers principaux	2	-	-	-	-
Officier responsable des opérations	1	-	-	-	-
Officier de liaison principal	1	-	-	-	-
Porte-parole	1	-	-	-	-
Administrateur du personnel	1	-	-	-	-
Secrétaires		-	1	-	2
Officier de liaison	1	-	-	-	-
Officier de service (réserve)	3	-	-	-	-
6. Détachements d'observateurs					
Equipes d'observateurs	48	-	-	-	-
Chef de secteur	9	-	-	-	-
Equipes d'observateurs (de réserve)	82	-	-	-	-
Secrétaires		-	-	-	9
Total	150	50	9	18	112

a/ Dix techniciens radio supplémentaires du service mobile seraient nécessaires pour trois à quatre semaines.

b/ Comprend fournitures, contrôle de matériel, reçus et inspection, contrôle des mouvements et sécurité.

Annexe II

PREVISIONS DE DEPENSES DU GROUPE D'OBSERVATEURS DES NATIONS UNIES
 POUR LA VERIFICATION DES ELECTIONS EN HAITI

	Dollars	Dollars
A. DEPENSES DE PERSONNEL		
1. <u>Experts en matière de sécurité</u>		
150 experts en matière de sécurité à fournir par les Etats Membres. (L'évaluation se fonde sur l'hypothèse que 85 de ces experts ne se trouveront dans la zone de la mission que pour 45 jours.) :		
a) <u>Frais de voyage</u>	614 000	
b) <u>Indemnité de subsistance</u>	864 600	1 483 600
2. <u>Fonctionnaires de l'ONU</u>		
127 fonctionnaires internationaux : 50 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 18 agents du Service mobile, 10 techniciens radio du Service mobile, 9 agents des services généraux, 40 administrateurs supplémentaires qui seraient scrutateurs pendant deux périodes d'un maximum de 10 jours. Ces derniers n'auraient droit qu'au remboursement de leurs frais de voyage et à une indemnité de subsistance. (En dehors du Représentant spécial et du directeur des opérations électorales, on considère que les traitements des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur correspondent en moyenne à la classe P-4, car il est impossible au stade actuel de déterminer la classe des fonctionnaires provenant de divers lieux d'affectation, qui seront affectés à la mission.) :		
a) <u>Traitements et dépenses communes de personnel</u>		1 638 300
b) <u>Indemnité de subsistance</u>		718 500
c) <u>Frais de voyage</u>		612 800

	Dollars	Dollars
3. <u>Agents locaux</u>		
On recruterait 112 agents locaux à titre temporaire pour des tâches générales :		
<u>Personnel temporaire affecté à des tâches générales</u>		198 000
4. <u>Fonctionnaires détachés par les organismes des Nations Unies</u>		
Les organismes des Nations Unies détacheraient 100 fonctionnaires dans la région :		
<u>Indemnité de subsistance</u>		67 200
5. <u>Consultants</u>		
a) <u>Scrutateurs fournis par les gouvernements</u>		
40 scrutateurs :		
i) Frais de voyage	208 000	
ii) Indemnité de subsistance	26 900	
b) <u>Autres consultants</u>	<u>128 200</u>	<u>363 100</u>
[Des crédits sont prévus pour le recrutement de consultants internationaux (10 mois de travail) et de consultants locaux (20 mois de travail) spécialistes des procédures électorales.]		
6. <u>Paiement d'indemnités en cas de décès ou d'invalidité (provision pour imprévu pour satisfaire les demandes éventuelles d'indemnisation concernant un observateur international non visé par l'appendice D du Règlement du personnel)</u>		600 000
Total A. dépenses de personnel		<u>5 581 500</u>

Dollars Dollars

B. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1. <u>Dépenses afférentes aux véhicules</u> (voir annexe III pour la répartition) :	
a) Achat de 50 véhicules	950 000
b) Location de véhicules	354 200
c) Entretien des véhicules	66 300
2. <u>Opérations aériennes</u>	
Location de deux hélicoptères et d'un avion	1 029 000
3. <u>Location et entretien des locaux</u>	67 100
4. <u>Achat de matériel</u> (non compris le matériel de communication)	
a) Matériel informatique (24 ordinateurs portatifs; 6 ordinateurs de bureau; 4 imprimantes et 2 imprimantes à laser; logiciel et fournitures connexes	126 800
b) Matériel de bureau (24 machines à écrire: 12 télécopieurs; 12 photocopieurs; 11 caméscopes vidéo; 23 radios à ondes courtes; 2 destructeurs de documents; 3 rétroprojecteurs	79 700
c) Générateurs (un groupe électrogène et huit unités)	19 200
d) Mobilier de bureau	50 000
e) Matériel divers, y compris climatiseurs; jumelles, réfrigérateurs, etc.	29 000
5. <u>Fournitures et services divers</u>	
Articles et fournitures de bureau; fournitures et services médicaux; cartes, etc.	126 500
6. <u>Frete et transport</u>	255 000

Dollars Dollars

7. Matériel et fournitures pour le système de communications	
a) Matériel et communications avec le Siège à New York (précédemment utilisés par le GANUPT)	
2 terminaux de communications par satellite de l'Organisation internationale des télécommunications maritimes par satellites INMARSAT	
2 télécopieurs codeurs	-
b) Matériel pour les centres de district et les communications locales (précédemment utilisé par le GANUPT)	-
c) Fourniture et services pour le système de communications (pièces de rechange, réparations, etc.)	65 000
d) Matériel de communications à acheter (y compris systèmes de programmation informatisés pour les radiofréquences, 10 antennes principales hautes fréquences, 12 systèmes de mise à la terre pour répéteurs automatiques)	66 000
8. Entretien du matériel de communications	80 000
9. Communications commerciales	
Frais de location de téléphones et communications téléphoniques, service de la valise, frais de télex, affranchissement, location de panneaux de commande, etc.	103 000
10. Activités d'information	200 000
Total B. Dépenses de fonctionnement	<u>3 686 800</u>
Récapitulation des montants estimatifs	
A. Dépenses de personnel	5 681 500
B. Dépenses de fonctionnement	<u>3 686 800</u>
	<u>9 368 300</u>

/...

Annexe III

GRUPE D'OBSERVATEURS DES NATIONS UNIES POUR LA VERIFICATION
 DES ELECTIONS EN HAÏTI

	Automobiles de moyenne cylindrée	Automobiles de petite cylindrée	4 x 4	Minibus	Camionnettes	Camionnettes à plateau (Pick-up)
1. Siège						
Représentant spécial du Secrétaire général (SGA)	1	-	1	-	-	-
Chef de l'Administration	1	-	-	-	-	-
Secrétaires	-	-	-	-	-	-
Directeur des opérations électorales (D-O)	1	-	-	-	-	-
2. Opérations électorales						
Analyste politique et électoral	-	2	-	-	-	-
Fonctionnaire de l'information	-	1	-	-	-	-
Coordonnateur de la formation	-	-	1	-	-	-
Secrétaires	-	-	-	-	-	-
Interprètes traducteurs	-	-	-	-	-	-
Assistants de recherche	-	-	-	-	-	-
Assistants du coordonnateur de la formation	-	-	-	-	-	-
3. Appui administratif et fournitures						
Personnel	-	1	-	-	-	-
Finances	-	1	-	-	-	-
Transports	-	1	4	2	1	2
Mécaniciens	-	-	2	-	-	-
Secrétaires	-	-	-	-	-	-
Chauffeurs	-	-	-	-	-	-
Officier en chef des transmissions	-	-	1	-	-	-
Opérateurs radio	-	1	-	-	-	-
Techniciens radio	-	-	3	-	-	-
Mécaniciens préposés au groupe électrogène électriciens	-	-	2	-	-	-
Magasiniers	-	-	-	-	-	-
Agents de sécurité	-	-	-	-	-	-
Services généraux	-	1	1	-	1	-
Assistants du Service mobile	-	-	-	-	-	-
Assistants des agents du Service mobile	-	-	5	-	-	-
Secrétaires	-	-	-	-	-	-
Nettoyeurs (y compris régions)	-	-	-	-	-	-
Facteurs (y compris régions)	-	-	-	-	-	-

	Automobiles de moyenne cylindrée	Automobiles de petite cylindrée	4 x 4	Minibus	Camionnettes	Camionnettes à plateau (Pick-up)
4. Bureaux régionaux						
Coordonnateurs régionaux	-	-	9	-	-	-
Observateurs	-	-	15	-	-	-
Secrétaires	-	-	-	-	-	-
Chauffeurs	-	-	-	-	-	-
5. Experts en matière de sécurité						
Chef du groupe d'observateurs	1	-	-	-	-	-
Conseillers principaux	-	-	1	-	-	-
Officier responsable des opérations	-	-	1	-	-	-
Officier de liaison principal	-	-	1	-	-	-
Porte-parole	-	-	-	-	-	-
Administrateur du personnel	-	-	-	-	-	-
Secrétaires	-	-	-	-	-	-
6. Détachements d'observateurs						
Equipes d'observateurs	-	-	41	-	-	-
Chef de secteur	-	-	9	-	-	-
Equipes d'observateurs (de réserve)	-	-	24	-	-	-
Secrétaires	-	-	-	-	-	-
TOTAL	4	6	121	2	2	2